

## Conditions Générales Domaine Hauts de Ribeuuillé.

Le fait de séjourner au Domaine des Hauts de Ribeuuillé implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

### 1) Conditions particulières

L'accès à tout véhicule motorisé est interdit sur le Domaine hors parking prévu à cet effet.

Durant la saison d'hivernale, des pneus neige sont conseillés , pour un accès sécurisé.

Prévoir des chaussures sèches pour l'intérieur et des chaussures adaptées pour l'extérieur.

L'accès est interdit aux personnes en état d'ivresse .

Nos amis les animaux ne sont pas autorisés sur l'ensemble du Domaine.

Le nombre de personnes mentionné par logement dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée . Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Des visiteurs peuvent être admis sous la responsabilité des locataires qui les reçoivent, ces derniers doivent prévenir la direction de Domaine de la visite qu'ils attendent.

### 2) Déroulement de votre séjour.

L'accueil est fixé à 16 ou 17 heures , tout retard pourra faire l'objet d'une surfacturation de 10€ par heure dépassée.

Les chalets doivent être libérés pour 11 heures.

Il est demandé de laisser l'endroit aussi propre que lors de votre arrivée.

### 3) Règlement

30% du montant du séjour est à verser à la réservation, elle est effective uniquement après réception de votre acompte , le solde sera réglé à votre arrivée.

En période de Noël/Nouvelle an , le solde sera réglé 1 mois avant votre arrivée.

### 4) Modification ou annulation de votre séjour avant votre arrivée.

Pour tout séjour annulé dans les 15 jours précédents votre arrivée , l'acompte ne sera pas remboursé.

### 5) Bruit et silence

Les locataires du Domaine sont instamment priés d'éviter tout bruit , discussion, chant, musique qui pourraient gêner les autres usagers.

Le silence doit être total entre 22h et 7heures.

### 6) Tenue et aspect des installations.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène ou à l'aspect de la propriété .

Ils ne doivent donc transformer, en aucune façon, l'environnement naturel dans lequel ils s'installent.

Il est formellement interdit :

- D'utiliser les passerelles et les cabanes dans les arbres comme terrain de jeu.
- De planter des clous ou d'effectuer quelque fixation que ce soit dans les arbres, de couper des branches , arbustes ou autre espèces végétale.
- De limiter l'emplacement d'un chalet ( même symboliquement) par des moyens personnels : fil de fer, chaîne, branche, cailloux .....
- Toute dégradation commise à la végétation , aux clôtures , du Domaine ou aux installation sera à la charge de son auteur.

#### 7) Sécurité :

Pompier Tél : 18 / Gendarmerie Tél : 17 / Samu Tél : 15

L'emploi de feu ouvert (bois –charbon) ou de barbecues est rigoureusement interdit , sauf emplacement réservé à cet effet et avec accord du propriétaire.

Aucun jeu violent n'est toléré sur le Domaine, un espace de jeu pour enfants se trouve à l'entrée de la propriété (qui restent sous la surveillance des parents)

#### 8) Infraction au règlement intérieur

Les propriétaires sont responsables de l'ordre , de la bonne tenue de la propriété et du respect du présent règlement intérieur.

En cas de manquements graves à celui-ci ils ont le devoir d'engager, si nécessaire, la procédure d'expulsion de leurs auteurs.

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

[www.domaine-hauts-de-ribeauvillé.fr](http://www.domaine-hauts-de-ribeauvillé.fr) sarl : siret :52116480600023

Route de Ribeuvoillé 68150 AUBURE